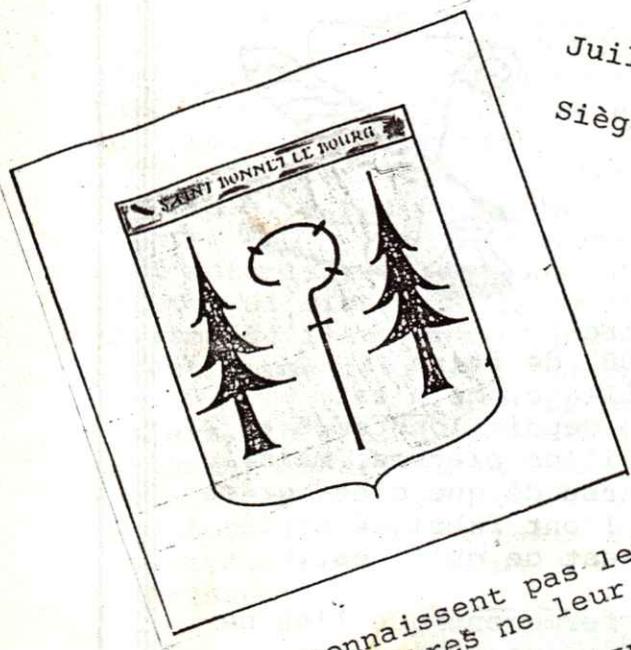


M^{re} André PILLAT

LE PETIT JOURNAL DU BOURG

N° 16 - Gratuit
Juillet - Août 1992
Siège social : Mairie



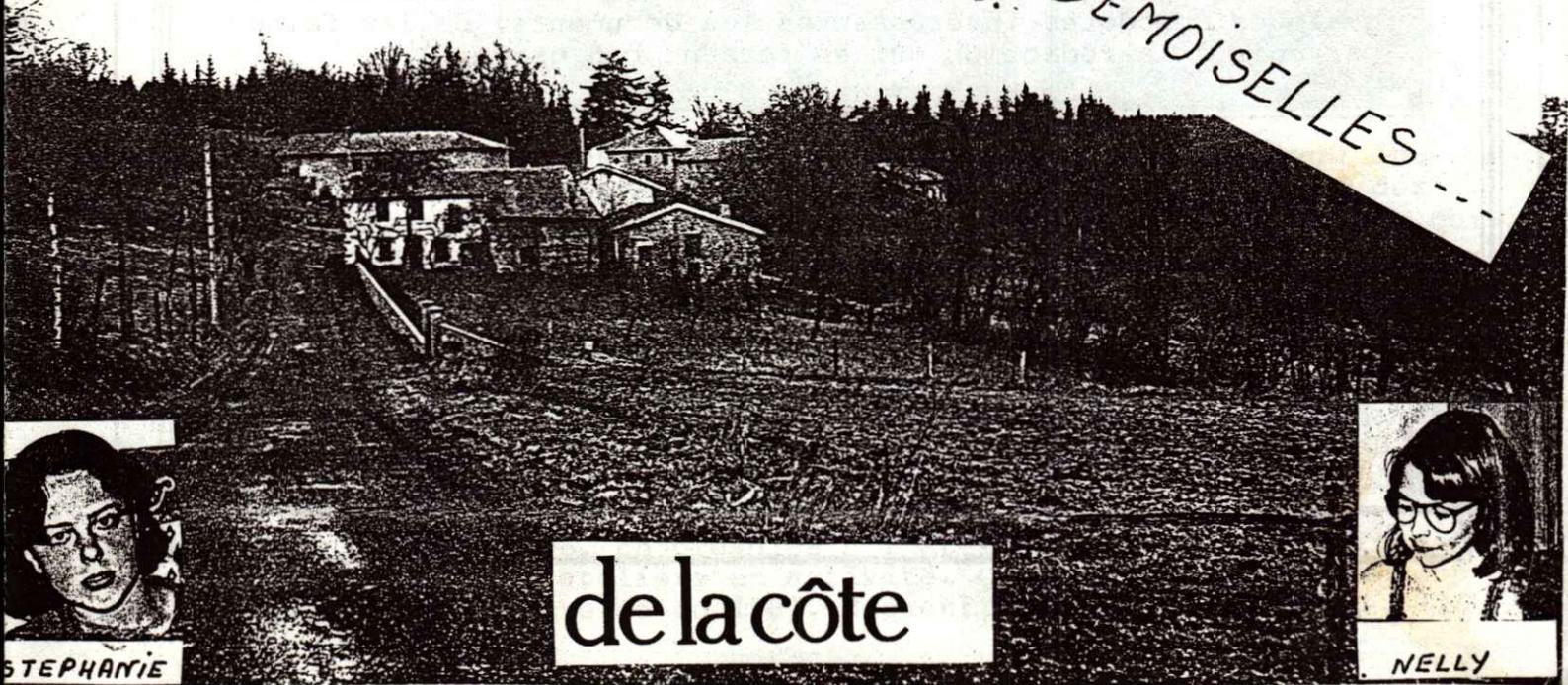
Les gens ne connaissent pas leur bonheur,
mais celui des autres ne leur échappe jamais.
P. DANINOS.



Saint BLAISE

Les maisons et Les

... DEMOISELLES ...

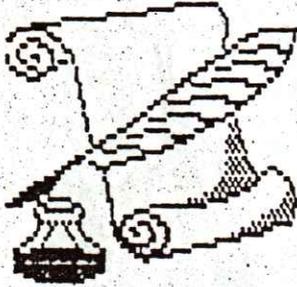


STEPHANIE

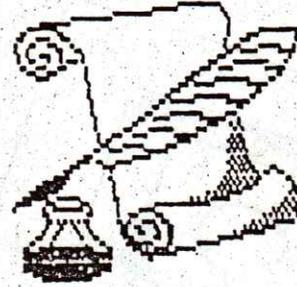


NELLY

de la côte



Editorial



Si j'ai choisi, entre autres articles, dans le PJDB, de faire ~~revivre le passé de notre petit village, ce n'est pas par pure nostalgie d'un "avant hier" depuis longtemps dépassé ni par amour sans bornes des vieilles pierres, mais uniquement parce que je suis et reste persuadé que c'est grâce à ce passé et, bien entendu, à ceux qui l'ont fabriqué entièrement de leurs volontés qu'aujourd'hui est ce qu'il est.~~

En effet, je pense fermement que l'on ne doit pas sous-estimer l'importance de la transmission des souvenirs et que le présent se nourrit de ce passé pour nous projeter dans l'avenir.

La tentation est toujours grande, pour tout un chacun, de se rappeler certains faits marquants et, souvent, d'essayer de les partager entre parents et amis.

Tout le monde a son histoire et, bien entendu, Saint Bonnet Le Bourg a la sienne. Il nous faut ne pas la perdre mais au contraire la sortir de l'ombre et la continuer pour les futures générations.

C'est ce que s'efforce de faire le PJDB avec les moyens qui sont les siens. Vous faites aussi partie intégrante de ces moyens; alors, n'hésitez pas, si vous avez quelques anecdotes intéressantes (ou documents) de les faire parvenir à la rédaction qui en fera un bon usage.

Merci et ...
à demain.

JMR

Pétanque

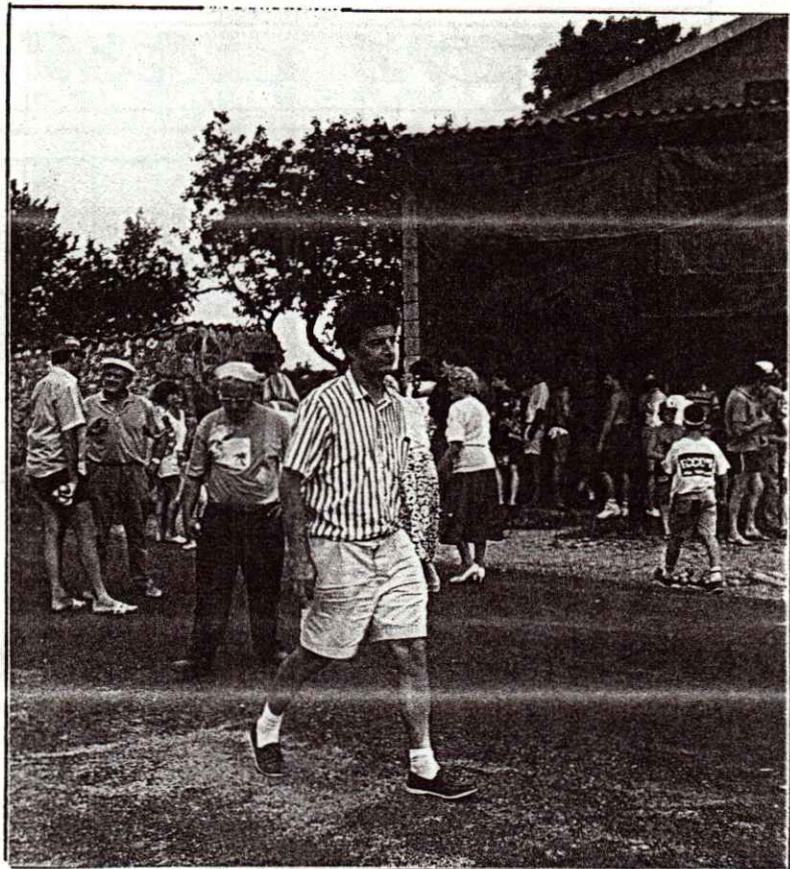
Le concours annuel de pétanque, organisé par la société de chasse de Saint Bonnet Le Bourg, aura lieu le samedi 15 Août 1992 à partir de 14 heures. Il se déroulera en doublette à 3 boules sur le terrain de Lachaux.

VENEZ NOMBREUX.

Photo ci-contre : concours de pétanque 1991.

Mon Dieu, que la vie est dure !

On ne fait vraiment pas ce que l'on veut ...



Réunion du conseil municipal
en date du 30 Mai 1992.

1. Voirie rurale 92 :

Les élus approuvent le financement des travaux de voirie rurale pour l'année 1992 concernant les chemins de la Route Départementale à Lacoust et de Dijustes à Boissonne :

Montant total	: 308360,00 F
dont TVA	: 48360
Part communale	: 182000
Subvention	: 78000

et autorisent le Maire à signer.

2. Convention permanente ONF :

Les conseillers municipaux acceptent de signer une convention entre l'Office National de la Forêt et la Commune. Ce texte définit les conditions générales de réalisation de travaux dans les forêts soumises au régime forestier (Boissonne, Le Boucheron, Dijustes et Feneyrolles).

3. Pétition DDE :

Suite à un courrier adressé par les employés de l'équipement de Saint Germain L'Herm protestant contre le projet de loi du 18 Mars 92, relatif à la mise à disposition des départements, des services du Ministère de l'équipement, le conseil municipal demande à Monsieur le directeur départemental de l'équipement d'intervenir auprès de Monsieur le Ministre pour que les subdivisions territoriales et les centres d'exploitation soient maintenus dans le cadre actuel.

Séances de cinéma à Saint Germain L'Herm - 21 Heures :

Lundi 06 Juillet : Indochine

Lundi 27 Juillet : Délicatessen

Lundi 17 Août : Famille Addams

Interruption pendant le mois de Septembre.

Etat civil

Décès



- MARILIER Emile (72 ans) du hameau La Côte, le 08 Mai 1992 à YERRES (Essonne)

Le "Petit journal" adresse ses condoléances attristées aux membres de sa famille et les assure de sa chaleureuse gratitude.



- 87 ans le 30 Juillet pour monsieur DECHELLE Eugène, Albert.
- 83 ans le 01 Juillet pour monsieur DEGEORGES Paul.
- 79 ans le 10 Août pour madame CAMUS née THIOLAS Denise.
- 78 ans le 15 Août pour madame VERNET née VIALARD Gilberte.
- 71 ans le 08 Juillet pour monsieur CHADUC Gaston.

Notre curé VIAUD Etienne a eu un accident de la route le 24 Mai 1992, sans trop de gravité heureusement mais qui a nécessité tout de même une hospitalisation à Ambert du 26 au 31 Mai. Nous souhaitons à l'abbé VIAUD de retrouver rapidement le meilleur de ses possibilités physiques.

Mademoiselle Nelly GRANGE de La Côte a fait sa communion solennelle, en l'église d'Arlanc le dimanche de la Pentecôte 07 Juin 1992.

L'association ADMR du Haut Livradois remercie toutes celles et tous ceux qui se sont manifestés par l'achat d'une fleur lors de la vente organisée à l'occasion de la fête des mères.

Rubrique dons anonymes :
4 nouveaux dons de 100 F. sont venus "grossir la cagnotte" du PJDB. Merci aux généreux donateurs qui se veulent toujours anonymes.

Monsieur Charles NIGOND de Maliscot a été hospitalisé à Clermont Ferrand à la clinique des Dômes, le samedi 13 Juin 1992. Il doit y subir une intervention chirurgicale. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

M. et Mme André BRUNET ont été victime d'un accident de la circulation le 26 avril 1992. Après trois semaines d'hospitalisation, M. BRUNET (qui a été, nous vous le rappelons, le principal artisan du placement des enfants dans les familles de notre commune) a pu reprendre ses activités. Quant à son épouse, plus sérieusement touchée, elle se remet tout doucement de cet accident. Nous leur souhaitons à tous deux de retrouver rapidement leurs capacités physiques initiales.

Nous apprenons le départ des HLM Saint Blaise de M. et Mme Denis CHABROL et leurs enfants. L'appartement type F III qu'ils occupaient sera donc libre à la location à partir du 01 Août 1992. Nous leur souhaitons un bon séjour dans leur future résidence.

Les vacances scolaires d'été commenceront le mercredi 08 Juillet 92, après les cours. Nous espérons qu'elles seront excellentes pour tous les enfants et leurs maîtres.

Programme Prévisionnel
XVème Festival de Saint Germain L'Herm
du 13 au 28 Août 1992

avec la participation des communes d'Aix La Fayette, Condat Les Montboissier, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols.

1.- Expositions :

Exposition peinture-sculpture (La Femme et le Féminin)
Exposition scientifique : la silice.

2.- 13 Août : Journée d'ouverture avec dédicaces de livres, accueil des invités, des écrivains, des artistes et des personnalités et vernissage des expositions.

3.- Conférences :

- 14 Août : les mégalithes et les traditions en Haut-Livradois.
- 17 Août : La femme dans les romans de Jean Anglade.
- 19 Août : Les Vierges noires en Auvergne.

4.- 8 Concerts :

- 13 Août : Concert d'ouverture, soirée cabaret, salle des expositions de Saint Germain L'Herm : Hommage à la femme dans la chanson française avec Les Copains d'abord, Dominique Dimey et Mariana.
- 14 Août : Récital de chant, église de Fournols avec Andrée Caroubi accompagnée au piano par Léa Roussel.
- 16 Août : Soirée cabaret dansante, salle des expositions de Saint Germain L'Herm : ensemble Tzigane Nicolaï (5 musiciens).
- 18 Août : Concert, église de Condat Les Montboissier avec Romano Zamotti accompagné à la guitare par Jean-Pierre Bluteau (chansons du Sud).
- 20 Août : Concert, église d'Echandelys avec Dominique Borel et ses vieilles (les élèves de son école de musique : 20 musiciens).
- 21 Août : Concert, église de Fayet Ronaye avec le trio Breugnot-Lavergne-Védrine (musique du Pays d'Auvergne).
- 22 Août : Concert en salle à Aix La Fayette avec la chanteuse Sandra présentée par Georges Williams (chansons de toujours).
- 28 Août : Concert de clôture, église de Saint Germain L'Herm avec l'orchestre régional d'Auvergne.

5.- Semaine scientifique du 20 au 28 Août :

20 Août à 17 H. : présentation de l'exposition sur la silice qui sera diffusée dans la Région Auvergne par l'intermédiaire de la Maison de l'Innovation de Clermont Ferrand.

2 sorties d'une journée : Une sortie découverte : les mines du Pirroué.

Une sortie botanique : Les Hauts de Chaume ou les tourbières.

3 conférences : L'Or avec Monsieur Bassort.

Les minéraux en Auvergne avec Monsieur Pourtier.

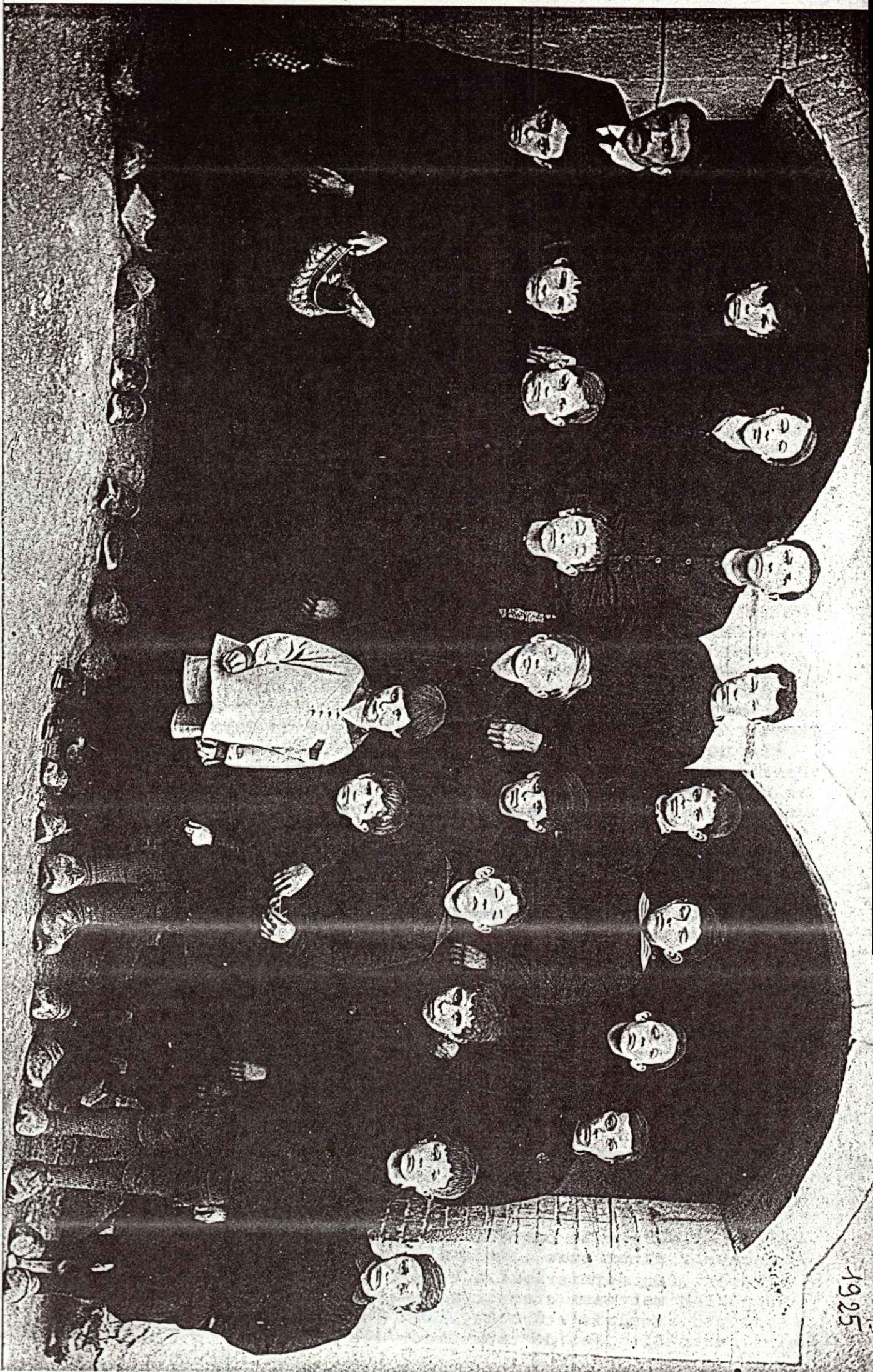
Projection minéraux en relief par Monsieur Vernet.

Blague : Une secrétaire arrive, un beau matin, au bureau avec un vison magnifique.

Qui est-ce qui t'a offert ce manteau ? lui demandent ses collègues.

C'est le patron, répond elle. Hier au soir, il m'a invitée à diner puis il m'a emmenée en boîte et ensuite il m'a proposée un dernier verre chez lui. Dans la penderie, il y avait dix manteaux comme celui-ci. Il m'a dit de choisir celui que je voulais et voilà ...Et tu n'as rien du lui faire ?

Si, j'ai du raccourcir les manches.



De Gauche à Droite : 1er rang Haut : Mr GRENIER (instituteur) - Paul RODARIE - Marius BARTIN - Claude VERNET - Henry BONNETTE - Raymond VERRIER - Jean THIOLAS - Roger RAYMOND - Pierre COUVERT -
2ème rang milieu : Gilbert SARRE - Arthur ROCHER - Albert ALLEZARD - Marcel VERNET - René MARCHAUD - René CHADUC -
3ème rang Bas : Charles TERRY - Jean RAYMOND -

Fait divers à Saint Bonnet Le Bourg ... en 1440.

Grâce à Madame Vallée Karcher, archiviste en chef aux archives nationales de France, à sa brochure sur Saint Bonnet le Chastel et son château et à un de ses articles dans le N° 14 Hors série du GRAHLF "Le canton de Saint Germain L'Herm", nous allons pouvoir nous replonger quelques siècles en arrière dans notre commune et vivre un fait divers qui reflète bien une période de troubles, vécue par nos aïeux.

Quelques dates :

Le siècle de St Louis (mort à Tunis en 1270) s'était à peu près terminé. La vie était rude mais la croissance démographique dans notre Livradois témoigne d'une relative prospérité et d'une époque de paix.

Au début du 14ème siècle, la peste noire commence à faire des ravages dans toute l'Europe et notre Livradois n'est pas épargné.

De 1352 à 1353, le cahier des contributions payées à la châtelainie de St Bonnet est fort intéressant à étudier. Il permet de relever déjà quelques signes de décadence : de nombreuses successions sont vacantes et des villages entiers ne possèdent plus âme qui vive.

En 1337, nous entrons dans un siècle de malheur qui va durer tout le temps de la guerre de 100 ans et qui sera terrible pour nos aïeux.

Comment vit-on alors à Saint Bonnet Le Bourg ?

La plus grande partie de notre commune actuelle était rattachée à la châtelainie de St Bonnet Le Chastel. Les impôts sont multiples et très lourds pour nos paysans qui, pour la plupart, sont regroupés dans la basse cour du château de St Bonnet Le Chastel ou autour du prieuré de St Bonnet Le Bourg. On ne peut pas encore parler réellement de bourg mais de hameaux disséminés un peu partout, près des lieux de culture.

Il ne se passe alors rien de bien notable, suffisamment important pour figurer dans la rare littérature de l'époque.

Seules les légendes nées de faits divers bien précis et colportés le soir au cours des veillées, par l'intermédiaire de complaintes et chansons diverses, souvent alors amplifiées et embellies, témoignent de la vie de nos aïeux et parviendront jusqu'à nous grâce au talent d'écrivains comme Henri Pourrat.

Madame Vallée Karcher nous signale aussi une source importante de faits divers médiévaux, à savoir "les lettres de rémissions" enregistrées à la Chancellerie royale française. C'est dans cette source là qu'elle a puisé notre fait divers de St Bonnet

Ce qu'est une "lettre de rémission" :

Une requête adressée au souverain (en l'occurrence Charles VII) pour lui demander d'exercer son droit "Régalien" (droit de grâce qui appartient, seul, au roi et qui prévaut alors sur les jugements de tous les autres tribunaux rivaux ou seigneuriaux). Le suppliant, généralement un criminel ou présumé tel, présente sa supplique au roi en faisant jouer toutes ses relations les plus haut placées, s'il en a, mais c'est rarement le cas, car nous aurons souvent affaire à des gens simples, peu fortunés, ne sachant ni lire, ni écrire et ne parlant que le patois. Alors il faut chercher le concours d'un bon juriste traducteur qui va développer la meilleure argumentation possible : un peu comme le ferait de nos jours un avocat; mais ici pas de plaidoirie, seulement des faits rapportés très minutieusement et des "accusés" présentés sous leur jour le plus favorable de manière à bien disposer le roi et sa chancellerie.

1440 - Saint Bonnet Le Bourg : Qui sont ces gens qui dévastent et pillent notre région au point d'exaspérer les habitants ?

Madame Vallée Karcher émet plusieurs hypothèses :

- Soit les derniers de ces sinistres "routiers", encore appelés par le peuple "écorcheurs", et que la création d'une armée royale fera disparaître vers 1445-1450,
- Soit les troupes royales ...

- Soit les soudards, payés par George de la Trémouille, veuf de Jeanne comtesse d'Auvergne, qui met le Livradois à feu et à sang en disputant la succession de son épouse à l'héritier désigné de celle-ci : Le Sire de la Tour.

Madame Vallée Karcher rapporte le fait en transcrivant fidèlement les passages principaux et en respectant la langue et l'orthographe. Il garde ainsi toute sa saveur mais pour une meilleure compréhension nous nous sommes efforcés de le relater dans notre langue d'aujourd'hui.

Le roi reçoit donc l'humble supplication de Jehan Ribière, pauvre laboureur, (demeurant en la paroisse de St Bonnet le Bourg), marié avec des enfants et croupissant en prison depuis environ 10 ans !!

Alors ... une quantité de gens de guerre passèrent à St Bonnet Le Bourg, pillèrent la maison de Jehan, emportant le bétail et d'autres biens. Une arrière garde composée de 5 hommes passa ensuite et fit prisonnier un "nommé" Pierre de La Queulle (La Queulle était alors un village de la commune de St Bonnet Le Bourg) le liant à la queue ou à la selle d'un cheval de l'un d'eux à l'aide d'une corde, et le menant à un lieu distant de 1/4 de lieue de la dite paroisse. Là étaient George de la Feuchière (Fougère ?), Pierre Daubusset (du Busset de la Grange ?), Bleiz de Farges, Jean Mannet, Benoist de Malescot, Jehan Gérard et le dit suppliant Jehan Ribière des noms bien de chez nous..

Tous nos amis virent "comme les dits cinq hommes de guerre emmenaient ainsi vilainement et rudement le dit Pierre de la Queulle et aussi le dit bestail".

Poussés par la pitié et pensant pouvoir délivrer leur ami Pierre, ils suivirent les gens de guerre jusqu'au lieu de la Chaleez à 1/2 lieue de là (Chalers ?).

Rappelons qu'une lieue représente environ 4 kms.

Ils les rattrapèrent, leur demandèrent de libérer leur ami, mais les gens de guerre refusèrent et une bagarre s'ensuivit. Nos amis redoutant "que les gens de guerre ne leur fassent déplaisir", furent contraints de se défendre. Ils chassèrent les soldats et ne demeura plus sur place que celui qui tenait "le dit prisonnier toujours attaché comme dit". C'est alors que notre suppliant lança une pierre sur le soldat, que George de la Feuchière le frappa sur le col d'un espiot (épieu), le blessa et le désarçonna... Nos amis lui volèrent son épée, son "escu" (bouclier) et les quatre deniers qu'il avait en sa bourse. Ils se partagèrent cet argent et donnèrent à notre homme plusieurs autres coups.

Bref, le soldat par "faute de gouvernement" (en s'étant mal soigné) ou autrement, "alla de vie à trépasement".

Le résultat fut que notre suppliant se retrouva quelques temps après incarcéré en la prison de St Pierre le Moustier où "il y est encore en grande pauvreté et misère en aventure de terminer ses jours misérablement si nostre grâce et miséricorde ne luy sont sur ce imparties".

Il est rappelé que notre suppliant était un homme "de bonne vie, renommée et honeste conversation", qu'il avait un passé irréprochable et que "quand il alla en la compagnie" "des susdits" il n'avait aucune intention de faire mal, qu'il ne frappa point le soldat sinon de la pierre, "laquelle ne lui bailla point grand coup, ne le blessa pas en manière qu'il ne s'en feust bien alé".

Grâce et miséricorde sont demandées pour Jehan Ribière.

Finalement, le roi le tira de sa prison où il croupissait depuis 10 ans !!

Notre fait divers montre combien la justice pouvait être alors expéditive dans nos régions. Certes ce fait divers ne s'est pas déroulé exactement dans les limites de notre commune sinon la sentence aurait été rendue par "les baillis du Chastel et du Bourg siégeant ensemble". Dans ce cas, aurait-elle été moins sévère ? Nul ne peut le dire.

Rappelons cet autre fait divers concernant un certain Pouyet, serf, habitant un village près de St Germain l'Herm et qui devait

en signe de soumission ramper entre les jambes écartées de son seigneur. Il eut la très mauvaise idée de se relever brusquement ce qui entraîna la chute spectaculaire du maître. Jean OLLEON, qui rapporte ce fait dans son livre "St Germain l'Herm et sa région" précise que la punition fut immédiate, définitive et exemplaire !!

Il est vrai que nous n'étions alors qu'au XIIème siècle ! et les seigneurs avaient tous les droits !..

Pierre VEDRINE

Copie fidèle d'une délibération du conseil municipal de notre commune en date du 05 Novembre 1819 (Mil huit cent dix neuf) concernant le communal de La Croix de Lachaux. Déjà, à cette époque, il y avait des différends au sujet de ce lieu. Depuis cette date, le contexte n'a pas beaucoup changé, hélas ! Puisse, un jour prochain, la sagesse populaire venir à bout de ces désaccords !

JMR

Le 05 Novembre 1819 sur les onze heures du matin, nous, Maire, adjoint et membres du conseil municipal de cette commune de Saint Bonnet Le Bourg, réunis en conformité de l'instruction de Monsieur le préfet en date du 24 Août 1819 du bulletin de la préfecture ;

- Vu que d'après les affiches qui ont été posées pendant deux dimanches consécutifs à la porte de l'église, de tous les détenteurs de biens communaux usurpés dans cette commune, nul ne s'est présenté pour formuler des demandes de maintien ou jouissance, ni opposition ou acquiescement,

- Vu que les parties de communaux usurpés appartiennent à trois villages différents à savoir Le Bourg de Saint Bonnet le Bourg, le village de Maliscot et celui de La Suchère et que le communal situé entre ces 3 villages est l'unique ressource de divers petits particuliers qui n'ont d'autres ressources pour tenir une vache en été,

- Vu enfin que les chemins vicinaux d'Issoire à Craponne et d'Ambert à Brioude traversent le susdit communal dans toute sa longueur et que le mauvais état où sont ces chemins provient des usurpations qui ont été faites, les détenteurs les ayant détournés par des fossés dans les endroits les plus "augueux" et par ces moyens rendus presque impraticable en hiver,

Est d'avis que les détenteurs soient évincés et que les villages intéressés rentrent en possession de leurs biens communaux.

Fait et délibéré en mairie de Saint Bonnet le Bourg les dits jour, mois et an que dessus.

Signé : L'HERITIER, maire.

LA SŒUR

Jacqueline est une fille très jolie et très bien faite qui reçoit depuis quelque temps la visite d'un garçon qui en pince visiblement pour elle.
Le frère de Jacqueline, très intrigué par les visites incessantes du garçon, lui dit :
— Pourquoi venez-vous si souvent voir ma sœur ? Est-ce que vous n'en avez pas une chez vous ?

PETITE HISTOIRE DE RIEN

Un jour le brigadier des gendarmes, se trouvant au café avec le juge de paix, lui disait :
— Si vous saviez ce que les robes de votre femme me coûtent cher !
— Vous voulez rire !... C'est pas vous qui les payez, je suppose ?
— Non, mais chaque coup que votre femme fait faire une nouvelle robe, ma femme se commande la même...
C'est un bon peu vrai.
Les femmes sont faites comme ça, vous les changerez pas.

- 1 - Gâterie.
- 2 - Donne le ton - Confiserie.
- 3 - Elle a son jeu - Peut être bonne ou mauvaise.
- 4 - De gauche à droite et ce sera "gagner".
- 5 - Esquimau.
- 6 - Réfute - Celle de France fut fille de Louis XI.
- 7 - Difforme - Légumineuses.
- 8 - Sur la Croix - Nazi.
- 9 - Ses chutes sont célèbres.
- 10 - Baie désordonnée - Fils de.
- 11 - Monnaies romaines.

Verticalement :

- A - Filles de Toscane.
- B - Poisson - Provoqué (la fabrication d'ions dans un gaz).
- C - Enfouissais.
- D - Son premier jour est fêté - Commune d'Algérie.
- E - Officier ministériel - Blonde anglaise.
- F - Gouvernante d'Espagne - Lieu de fouilles.
- G - Cet institut ne perd jamais le Nord - Seule - Rudiment.
- H - Ouvriers qui recueillent le sel - Fin de soirée.
- I - Meilleur quart - Débris.

Réponse aux mots croisés N° 15

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	A	S	S	U	R	A	N	C	E
2	M	O	U	L	E	R	A	I	T
3	I		T	E	R	M	I	T	E
4	D	O	U	M		A	S	E	
5	O	C	R	A	S		S		D
6	M	O	E		C	L	A	M	E
7		C		C	R	A	N		S
8	P		B	O	I	T	T	E	S
9	E	P	A	M	P	R	E		I
10		L	A	T	T	A		E	N
11	B	I	L	E		N	O	U	E

Il est rappelé que certains de nos chemins communaux seront empruntés, par une randonnée motocycliste, les 04 et 05 Juillet 1992 (voir plan sur PJDB n° 14).

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									

UN BRILLANT EXAMEN

L'examinateur (marquais). — Monsieur, je prends définitivement trop de plaisir à vous interroger. Laissez-moi, si cela ne gêne pas votre modestie, vous poser quelques questions. A quel genre de mort a succombé Socrate ?

Le candidat (hésitant). — Socrate, Monsieur, est mort, est mort... est mort...

Un camarade charitable (soufflant tout bas au candidat). — De la ciguë.

Le candidat (qui a mal entendu). — De lassitude, Monsieur.

L'examinateur. — Très bien. Continuons. Dites-nous ce que c'est qu'une olympiade.

Le candidat. — Une olympiade, Monsieur, c'est... c'est...

Le camarade. — Un espace de quatre ans.

Le candidat. — Une espèce de cadran.

L'examinateur. — Très bien aussi. Passons à l'histoire romaine. Lors de l'invasion du territoire romain par les Gaulois, par qui fut sauvé le Capitole ?

Le candidat. — Le Capitole ? Par qui il fut...

Le camarade. — Par les oies...

Le candidat. — Par les zouaves.

L'examinateur. — Parfait. Quel était le favori de Tibère ?

Le camarade. — Séjan, Séjan.

Le candidat. — C'était Jean, Monsieur.

L'examinateur. — Quel est le tropique de notre hémisphère ?

Le camarade. — Le tropique du cancer.

Le candidat. — L'hydropique du concert.

L'examinateur. — Suffit... J'aurai le plaisir de vous revoir l'an prochain.

Stages de tissage et de peinture sur soie :

Comme chaque année, Mr et Mme MARCHAND, du G.C.U., organisent des stages de tissage à l'atelier. - 1er stage : du 03 au 08 Août,

- 2ème stage : du 10 au 15 Août.

Pour tous renseignements, s'adresser à la "Maison de l'Artisanat" à Saint Bonnet Le Bourg et pour les inscriptions à : Mr et Mme MARCHAND - 6, rue de Villers-Cotterets - 02200 Soissons.

Le stage de peinture sur soie aura lieu le samedi 08 et le dimanche 09 Août. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à : Mme POUSSIER à Saint Bonnet Le Bourg ou à la "Maison de l'Artisanat".

RECETTE : Gâteau familial rapide :

Préparation : 10 Minutes - Cuisson : 40 Minutes - Pour 6 personnes.

Ingrédients : 6 cuillerées à soupe de farine - 6 cuillerées à soupe de sucre - 1 paquet de levure chimique - 75 Gr. de beurre - 5 oeufs - 1 citron - 1/2 pot de gelée de framboise - 2 cuillerées à soupe de sucre à glace.

- 1) Allumez le four (température moyenne).
- 2) Coupez le beurre en petits morceaux - Mettez les dans un moule à manqué et faites les fondre à four moyen (cela vous évitera de beurrer le moule dans lequel vous ferez cuire le gâteau).
- 3) Tamisez la farine - Disposez la dans une terrine et creusez au centre une fontaine.
- 4) Mettez dans cette fontaine le sucre, la levure, le beurre fondu et les oeufs.
- 5) Lavez et essuyez le citron - Rapez le en zeste.
- 6) Ajoutez le zeste râpé aux autres éléments en les mélangeant de façon à obtenir une pâte lisse et assez molle.
- 7) Versez cette pâte dans le moule à manqué où vous avez fait fondre le beurre - Glissez le moule dans le four chauffé et faites cuire 40 Mn.
- 8) Démoulez et laissez refroidir.
- 9) Au moment de servir, coupez le gâteau de manière à obtenir 3 disques d'égale épaisseur - Reconstituez le en le fourrant avec la gelée de framboise.
- 10) Saupoudrez le de sucre glace.

Nota : Le gâteau peut se préparer la veille pour le lendemain.
et ... bon... appétit.

ACTIVITES DANS NOS ECOLES.

=====

REGROUPEMENT PONCTUEL

(St Alyre - Doranges - Le Bourg - Le Chastel - Novacelles)

Cette année, le thème d'étude choisi par les enseignants, pour les journées "piscine-Centre Adré", est l'économie locale. A cet effet, depuis la rentrée de septembre, les enfants ont effectué diverses visites-enquêtes:

- une miellerie au Béal, Beurrières
- conserveries de champignons à St Alyre
- complexe touristique à La Chaise-Dieu
- élevage de porcs en plein air à Pignols, Cistrières
- exploitation agricole moderne à Nerneuf, Doranges
- une entreprise qui s'installe aux Plaines, Doranges.

Nous aurions aimé terminer ces enquêtes par la visite d'une laiterie mais nous n'avons pu le faire, à cause des difficultés justifiées d'un règlement sanitaire très strict. Les enfants ont pu, malgré tout, se rendre compte du travail effectué dans une telle entreprise grâce à une vidéo très complète, sur la laiterie de Fournols.

Ils seront très heureux de vous présenter le résultat de leurs différents travaux (exposition, journal, vidéo sur "La montagne" de Jean Ferrat), le dimanche 5 juillet à la Salle des Fêtes de St Alyre d'Aranc à partir de 10 h 30.

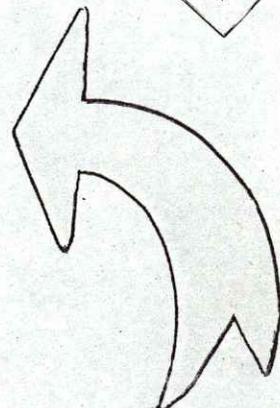
A cette occasion, un vin d'honneur sera aimablement offert par la municipalité de St Alyre.

REGROUPEMENT PERMANENT (St Alyre - Doranges - Le Bourg)

Le voyage scolaire de fin d'année aura lieu le mardi 7 juillet. Pourront y participer, dans la limite des places disponibles, les collégiens des 3 communes concernées. Ceux-ci voudront bien se faire inscrire auprès des enseignants, avant la fin juin. La destination prévue est la Chaîne des Fuy. De plus amples renseignements seront donnés aux familles.

Mr JAMMES

A SAVOIR



Monsieur Jean LASSAIGNE du hameau du Fraysse a été admis à l'hôpital Emile Roux du Puy le lundi 15 Juin 1992.

Une soirée Cabaret sera organisée le mardi 14 Juillet 1992 à la salle des fêtes de Saint Germain L'Herm.

Dernière minute : Erratum
Monsieur Charles NIGOND a été hospitalisé à la clinique Saint Aimable de Chamalières et non à la clinique des Dômes de Clermont Ferrand.

L'INSCRIPTION

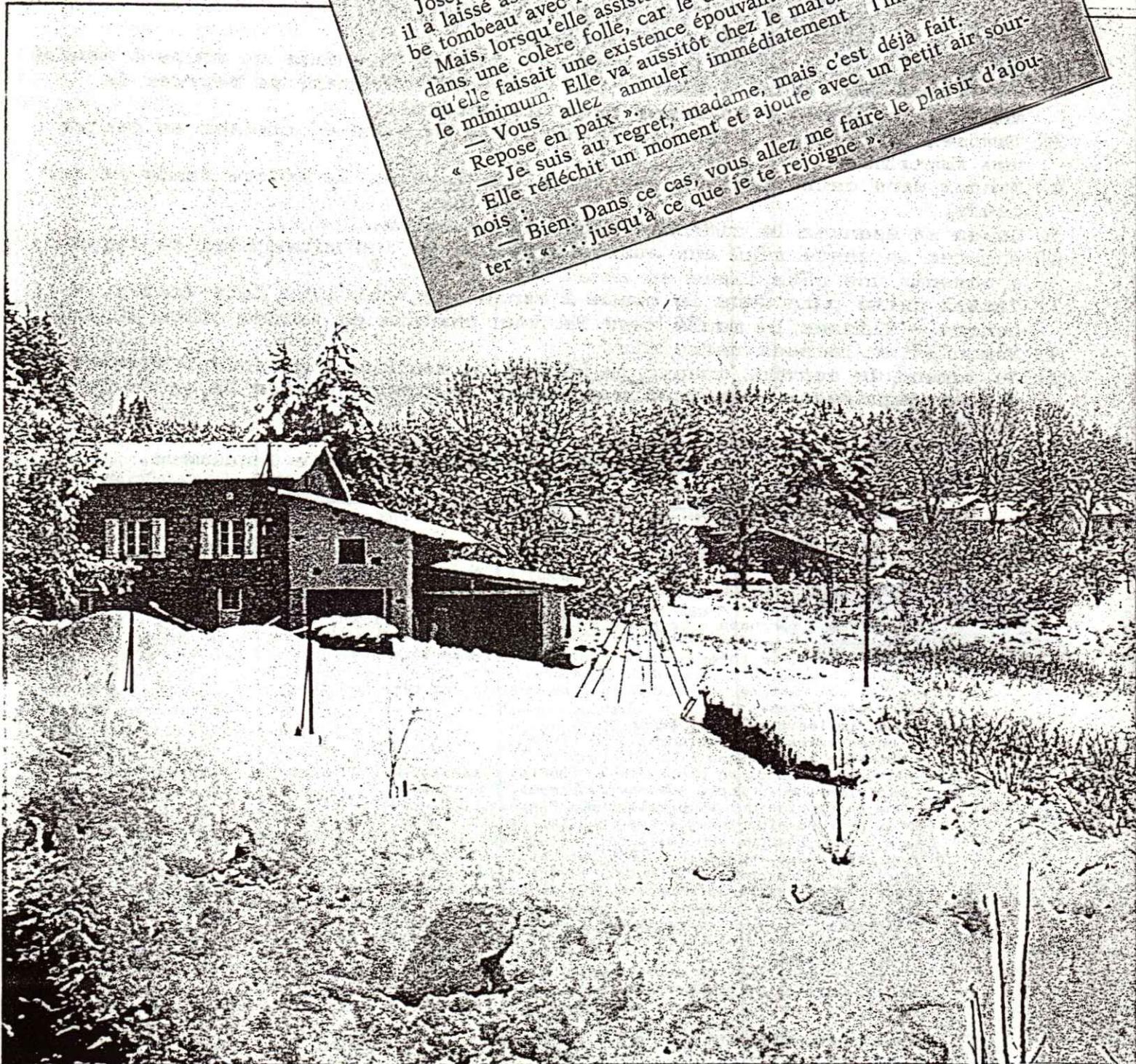
Joseph est mort. On vient de l'enterrer et sa femme, à qui il a laissé assez d'argent, a commandé au marbrier un superbe tombeau avec l'inscription suivante : « Repose en paix ».

Mais, lorsqu'elle assiste à l'ouverture du testament, elle est dans une colère folle, car le défunt, à qui il faut bien dire qu'elle faisait une existence épouvantable, ne lui a laissé que le minimum. Elle va aussitôt chez le marbrier et demande :

— Vous allez annuler immédiatement l'inscription « Repose en paix ».

— Je suis au regret, madame, mais c'est déjà fait. Elle réfléchit un moment et ajoute avec un petit air sour-

nois : « Bien. Dans ce cas, vous allez me faire le plaisir d'ajouter : « ... jusqu'à ce que je te rejoigne ».

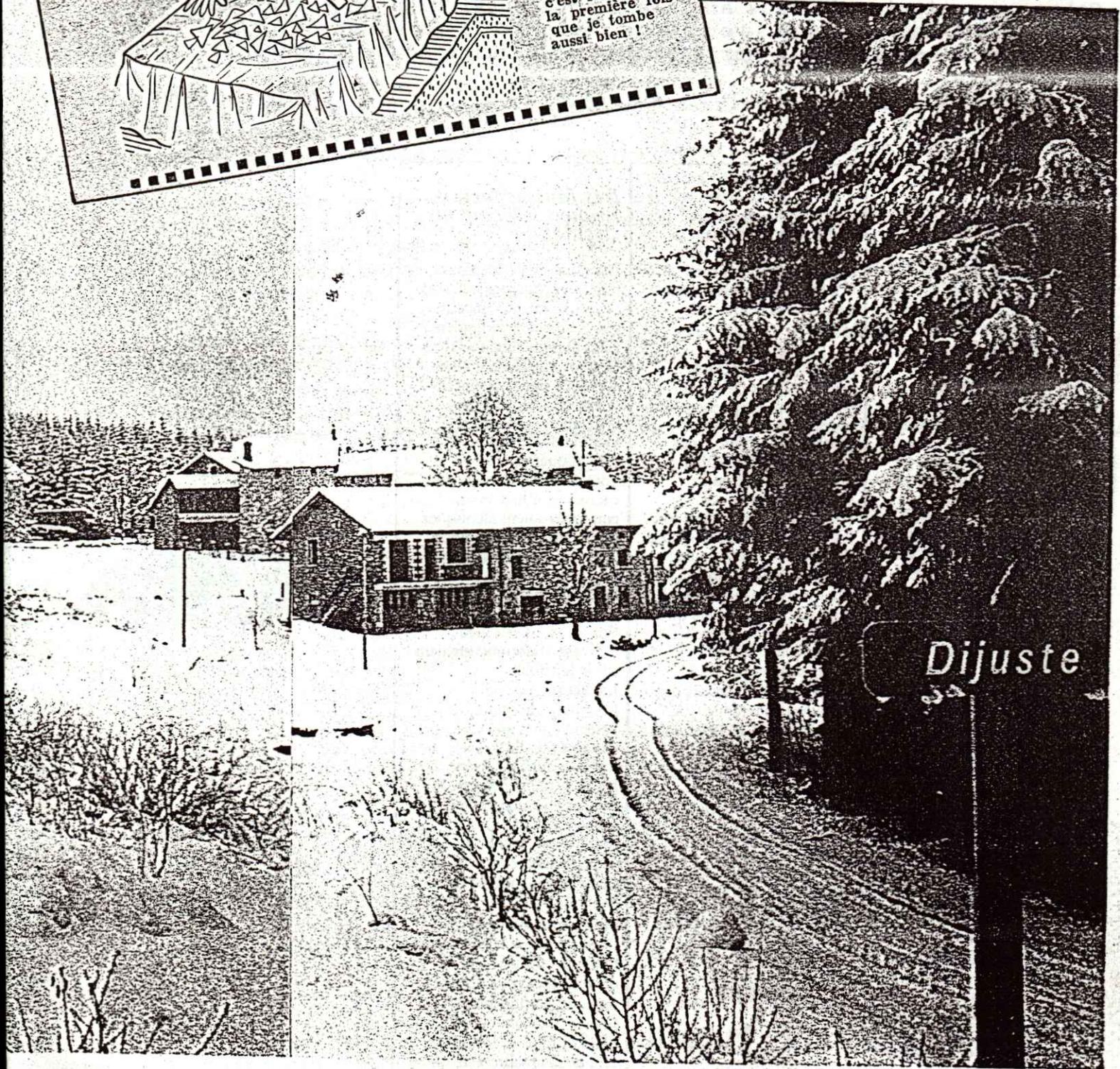


Le hameau de DIJUSTES sous la neige (hiver 91 - 92).

TRUC
 Rien de plus énervant qu'une fermeture à glissière qui se coince !
 Bien sûr, on est toujours tenté de forcer, de tirer... au risque de tout casser.
 Au lieu de cela, frottez la partie qui bloque avec du savon sec.. Souvent cela suffit à résoudre le problème.



— J'en ai effectué, des sauts, mais c'est bien la première fois que je tombe aussi bien !



Dijuste

Les Papiers de l'assurance.

Pourquoi conserver les papiers d'assurance ? En cas de litige survenant entre vous et votre assureur.

Dans vos rapports avec votre assureur, il existe une prescription spéciale de deux ans.

Les réclamations (paiement de prime par l'assuré, règlement d'un simple sinistre par l'assureur, etc...) et les actions en justice qui ont pour origine un contrat d'assurance se prescrivent par deux ans.

Cette prescription joue quel que soit le type d'assurance (accidents, incendie, vol, responsabilité civile) ou l'objet de la garantie (auto, habitation, etc..) que l'assurance soit obligatoire ou non.

Ce délai est d'ordre public : toute clause contraire est donc nulle.

Cette prescription de deux ans s'applique aussi bien en faveur de l'assureur (qui, par exemple, veut vous réclamer le paiement de prime) qu'en faveur de l'assuré (qui, par exemple, veut faire jouer la garantie en cas de sinistre).

A suivre.

André GATEAU

Les enfants en voiture

Depuis le 1.1.1992, les enfants doivent être transportés dans des dispositifs de sécurité adaptés à leur âge (lit-nacelle pour les tout-petits, sièges auto ensuite, puis réhausseur avec la ceinture de sécurité de la voiture enfin). Ce qui paraît parfait en théorie se complique dans la pratique, notamment pour les familles nombreuses ou dans des voitures exigües.

Voici des précisions :

- si la voiture n'est pas équipée de ceintures aux places arrière (ce qui est le cas des voitures mises en circulation avant le 1.10.1978), les passagers arrière (adulte ou enfant) en sont dispensés ; si l'enfant est en bas âge, vous pouvez néanmoins le mettre dans un lit

nacelle ou dans un siège auto, mais le système, n'étant pas en lui-même rattaché à la voiture, il perd beaucoup de son efficacité ;

- s'il n'y a que deux ceintures à l'arrière de la voiture, vous n'êtes pas obligé d'attacher le troisième passager assis au milieu ; il est cependant recommandé d'installer une ceinture de sécurité supplémentaire, de type sous-abdominale, à la place centrale arrière, en la fixant sur les points d'ancrage existants ;

- si l'installation à l'arrière d'un lit nacelle empêche l'autre passager arrière d'utiliser correctement sa ceinture de sécurité (la boucle se trouvant sous le lit), ce passager est dispensé de mettre sa ceinture de sécurité ;

- si l'installation et l'utilisation correcte de deux systèmes de retenue pour enfants empêchent le transport d'un troisième passager à l'arrière, vous pouvez alors n'installer qu'un seul système de sécurité ; dans ce cas, l'autre occupant arrière (ou les deux autres) est dispensé des systèmes de retenue ;

- s'il y a plus de trois occupants sur la banquette arrière et qu'il s'avère qu'il est impossible d'attacher quiconque, tous les occupants, adultes ou enfants, sont dispensés des systèmes de retenue (RM JO AN du 6.4.1992 p.1640).

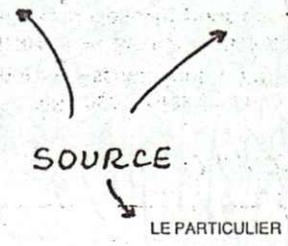
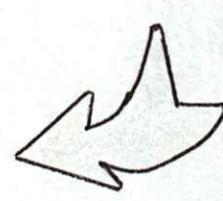
Des fausses factures France Télécom en circulation

Attention de ne pas vous faire piéger par les fausses factures France Télécom qui circulent actuellement. Elles ressemblent à vos factures habituelles, mais quelques signes distinctifs vous permettront de les différencier si vous êtes victime d'une tentative d'escroquerie.

Tout d'abord, bien que les caractères d'imprimerie employés soient identiques à ceux utilisés par France Télécom, quelques fautes de français se glissent dans la rédaction même de la facture.

Ensuite, les faussaires se trouvant vraisemblablement sur le territoire du Lichtenstein ou de l'Autriche, le centre de paiement, indiqué sur ces factures falsifiées, est toujours situé à l'étranger. Ne vous méprenez pas, le centre de paiement de France Télécom est toujours situé en France et ne peut changer si vous ne changez vous-même de domicile.

Enfin, le numéro de l'agence et son adresse sont toujours erronés. Au cas où vous recevriez de telles factures, alertez aussitôt France Télécom : ces plaintes lui sont fort utiles, afin de combattre une telle escroquerie.



D A N G E R : Produits toxiques.

Les Huiles usagées

L'huile de vidange rejetée dans le milieu naturel nuit à l'oxygénation du sol et des eaux. Cinq litres d'huile jetés dans un lac peuvent recouvrir une surface de 5000 m² et détruire sa faune et sa flore.

Le brûlage entraîne le rejet dans l'air de quantités importantes de substances nocives. Brûler la quantité d'un carter pollue 100 mille m³ d'air soit la quantité respirée par un homme en trois ans.

Pour supprimer cette pollution, le SIVOM a installé à Saint Germain l'Herm, chef lieu de canton un container de couleur orange pour huiles usagées. Collectée par un collecteur agréé, cette huile sera recyclée.

Ce container se trouve à côté de la caserne des pompiers en face de la maison forestière.

Nous demandons instamment à la population de Saint Bonnet Le Bourg de faire preuve d'un peu de discipline et de .. civisme pour que ces opérations de sauvegarde de notre milieu naturel soient menées à bien.

ALORS, portez vos huiles usagées dans le container à Saint Germain et ne jetez plus vos piles dans les containers destinés aux ordures ... ménagères.

Merci à tous.

Les Piles

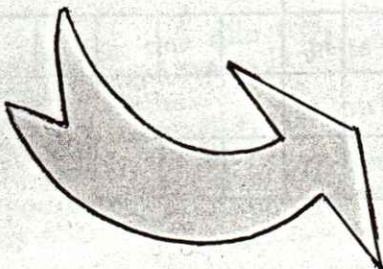
Les piles contiennent du mercure. Au contact de l'eau, le mercure se transforme en méthylmercure, poison extrêmement toxique. Environ neuf tonnes de mercure sont utilisées chaque année pour produire les piles boutons que vous trouvez dans vos montres, calculatrices ou jeux électroniques. Non recyclé, le mercure est une source de pollution des eaux et a un effet toxique car il s'accumule dans les organismes vivants jusqu'à l'empoisonnement.

Le SIVOM installera prochainement (en 92) dans chaque commune un container de collecte des piles. Nous vous mettrons au courant de sa mise en place.

Il y a projet de mariage entre mademoiselle PILLAT Elisabeth et monsieur SANDEYRON François. La cérémonie doit se dérouler le samedi 01 Août 1992 à Saint Bonnet Le Bourg. Nous adressons nos vœux les meilleurs de bonheur aux futurs époux.



■■■■■■■■■■
— Je te donnerai.
Oh, douce aimée..
Une vie dorée...
■■■■■■■■■■



- GENDARMERIE -- SECURITE -

En France, parmi ceux qui sont chargés de la sécurité publique, il y a "les Gendarmes".

Ces gendarmes, que l'on rencontre partout, mais que l'on voit à l'oeuvre aussi bien dans les villes que dans les campagnes, exécutent, dans leurs universalités, les obligations dévolues à la Gendarmerie.

La Gendarmerie est une troupe chargée de la surveillance, moitié civile, moitié militaire, répandue sur toute la surface du territoire (citation de Napoléon).

Comme son appellation l'indique, la Gendarmerie est : ""NATIONALE""

* * * * *

3600 brigades sont réparties sur l'ensemble du Territoire National. Généralement, une brigade s'occupe d'un canton.

Canton de Saint Germain L'Herm : Superficie : 20970 Hectares.

Population : 2450 habitants répartis sur 10 communes.

Effectif de la brigade : 1 Maréchal des Logis-chef + 5 Gendarmes.

* * * * *

La brigade de Saint Germain L'Herm, à vocation essentiellement rurale, est chargée de toutes les missions qui incombent à la Gendarmerie.

La Vigilance se manifeste par des patrouilles quotidiennes, multiples, réparties à la fois sur le terrain et dans le temps, pour assurer une surveillance protectrice, préventive et éventuellement répressive judicieusement appliquée.

Exemples de service :

- Surveillance générale : contact avec les autorités et la population.
 - de jour : en véhicule, sur 2 ou 3 communes.
 - de jour : à pied, sur 1 commune (zone déterminée).
 - de nuit : essentiellement en véhicule, sur plusieurs communes.

- Surveillance particulière : Foires, Marchés, Réunions publiques, etc.
- Police de la circulation routière : surveillance des axes routiers, manifestation sportive.
- Police administrative : Respect des arrêtés, concours divers.
- Enquêtes judiciaires : Enquête sur tous faits délictueux (vols, coups, blessures, viol, meurtre, suicide, drogue, accidents, etc..)

La réussite de ces missions est basée sur le renseignement. Le système de renseignement utilisé par la Gendarmerie est à la base d'informations recueillies auprès de diverses personnes qui constituent la population.

Mais la réussite passe aussi par la bonne connaissance des lieux et de la population. Pour cela, il faut rencontrer et contacter les gens.

Ne soyez donc pas étonné si les gendarmes viennent chez vous, ou de les rencontrer dans les bois, le long des cours d'eau, voire la NUIT sur les chemins ou la place publique... Ils veillent "ces soldats de la Loi" à la protection des personnes et de leurs biens. En quelque sorte, ils veillent sur vous et sur ce qui vous appartient;

Le MDL chef LEGRAND



Sapeurs Pompiers.

Le dimanche 12 Avril 1992, environ 200 sapeurs pompiers de l'arrondissement d'Ambert se sont affrontés dans un parcours sportif (par catégorie) et dans des épreuves d'athlétisme (toutes catégories confondues) à savoir 100 m., 1000 m., lancer de poids, saut en hauteur et grimper de corde. Comme il se doit, Saint Bonnet le Bourg était représenté sur le lieu des confrontations : CUNLHAT.

Une fois de plus, nos représentants ont fait honneur à leur commune et tout particulièrement Noël PILLAT (le chef montre toujours l'exemple) qui termine 1er du parcours sportif dans sa catégorie "super vétérans" et ramène une coupe ainsi que son fils André PILLAT qui a arraché la seconde place au grimper de corde.

Les cinq meilleurs dans chaque discipline se sont retrouvés à la finale départementale le 17 Mai, à ISSOIRE.

A signaler également qu'une seconde coupe a été décerné à Noël PILLAT en tant que participant le plus âgé.

Bravo.

JMR



A L'INSPECTION

Le colonel fait son inspection :

— Etes-vous contents de la nourriture ? Comment vous partage-t-on la viande ? N'arrive-t-il pas, quelquefois, que l'un de vous reçoive une grosse portion et l'autre une petite ?

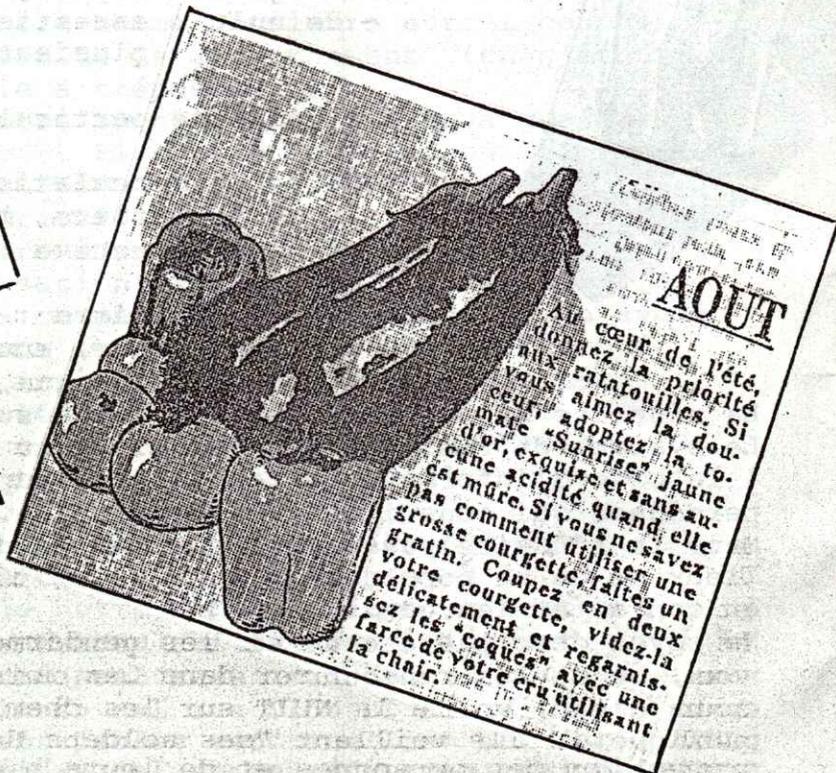
— Non, mon Colonel, toutes les portions sont petites !

DEVINETTE

Quelle différence entre un garçon de café, un voleur, un grain de blé et la politique ?

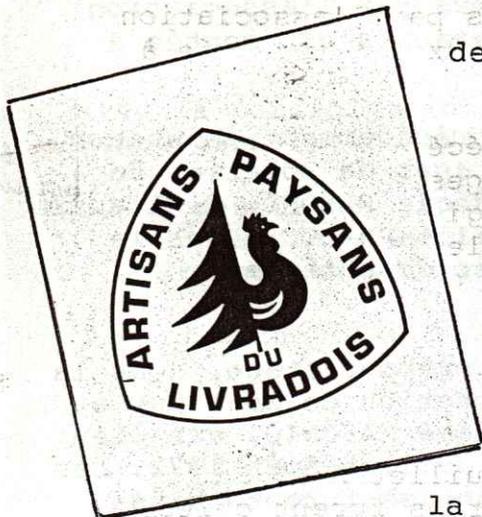
REPONSE

Le premier fait l'addition, le deuxième la soustraction, le troisième la multiplication et le quatrième... la division.



HISTOIRE de l'Association
des Artisans et Paysans du Livradois

(Suite)



A peine la "Maison de l'Artisanat" fut-elle inaugurée, le 25 Juin 1971, et ouverte au public, qu'elle s'avérait déjà vraiment trop petite... Heureusement, un terrain situé juste derrière la maison et appartenant à Ernest THIOLAS, pouvait convenir parfaitement pour l'agrandir, car il n'était ni bâti, ni cultivé. Le relevé du cadastre mis à jour en 1969 montre la petitesse de la "Maison de l'Artisanat" (n° 173), à cette époque, par rapport aux constructions environnantes. (Photos 1 et 2)



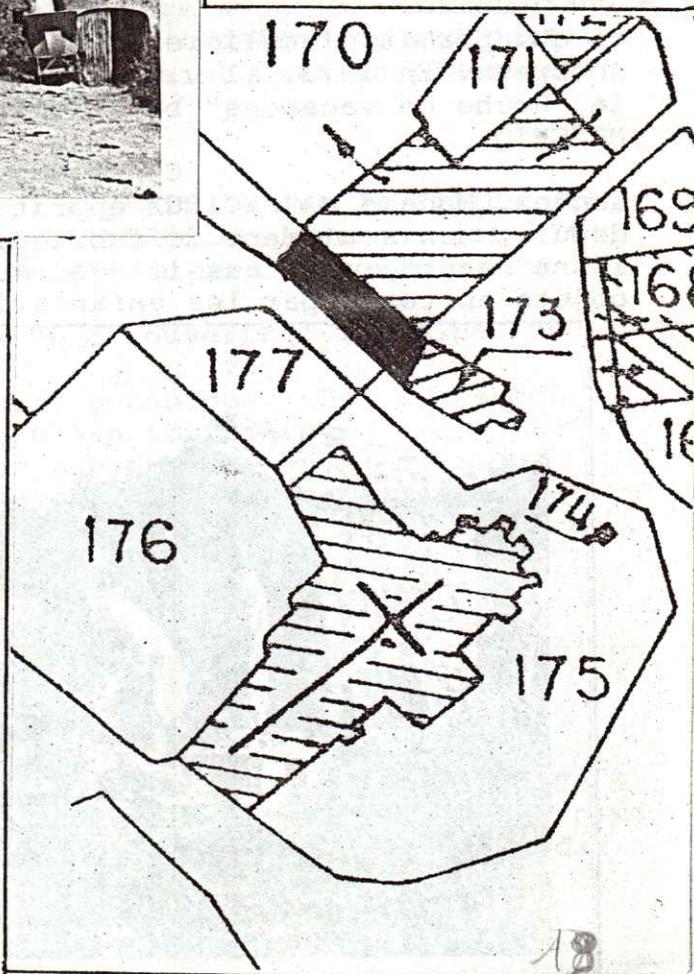
Après avoir bien réfléchi, une convention fut passée devant notaire, le 17 décembre 1971, entre Ernest et Thérèse THIOLAS, d'une part, et l'association d'artisanat représentée par son président, Pierre POUSSIER, d'autre part.

Les THIOLAS mettaient

Photos 1 et 2.

à la disposition de l'association la surface de terrain nécessaire à la construction, tout en en restant propriétaires. De plus, comme la construction devait être à 2 niveaux, le rez de chaussée, prolongeant la cave de la "Maison de l'Artisanat" serait cimenté, aurait des fenêtres à l'Ouest et une large porte au Nord (afin de servir d'atelier à Ernest) tandis que le mur à l'Est serait mitoyen. L'étage prolongeant la pièce principale de la "Maison de l'Artisanat" serait la propriété de l'association.

Les travaux, entièrement à la charge de l'association, furent réglés aux entrepreneurs grâce aux subventions offertes par la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers,



la Mutualité Sociale Agricole, la Chambre de Commerce d'Ambert et le Conseil général et, bien entendu, par les 10% retenus par l'association sur les ventes des associés. La totalité de ces travaux s'est montée à 71183 francs.

En 1970, nous l'avons indiqué précédemment, Monsieur MASCHIO, campeur au GCU, proposa d'organiser des stages de poterie. En 1971 un four à bois fut construit sur Lachaux par Régis REBORD, de l'autre côté de la route par rapport à la maison de la famille CHADUC. Dans la petite grange de cette maison fut installé l'atelier de poterie.

(photo n° 3)

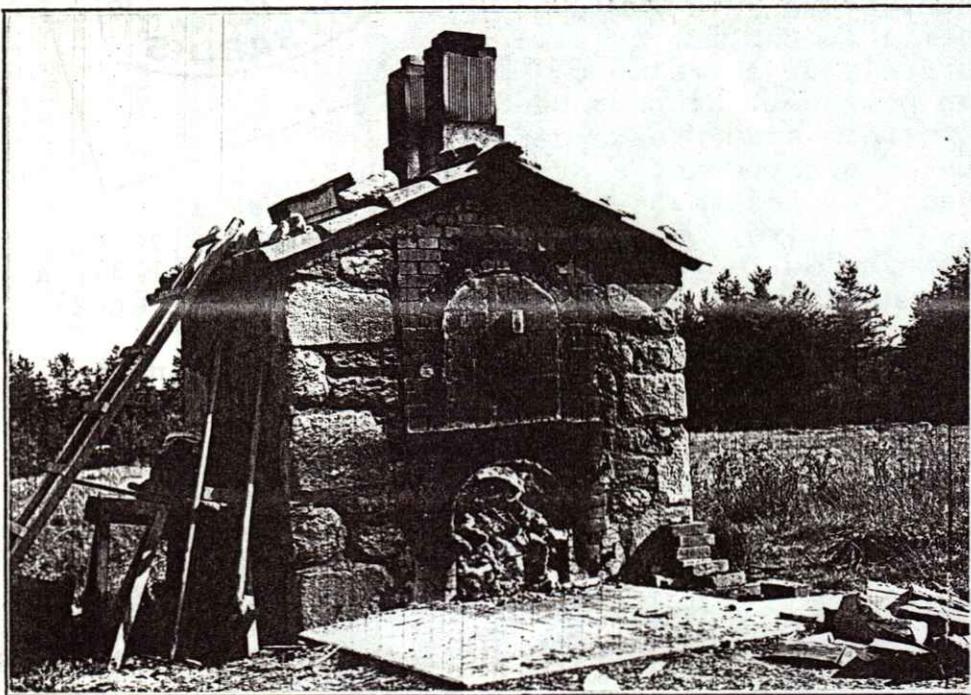


Photo n° 3

Le premier stage, sous la direction de Monsieur et Madame MASCHIO, eut lieu en Juillet-Août 1972. Les poteries furent cuites dans le four à bois dont les grandes flammes qui s'en échappaient pendant la cuisson intriguèrent les passants et les habitants. On brûlait dans ce four des déchets de scierie achetés par l'association. (Photo n° 4)

Pour améliorer l'installation, l'atelier fut agrandi en 1973 car l'association d'artisanat loua, en plus du petit local déjà utilisé, l'ancienne étable attenante qui fut remise en état. Un four électrique fut acheté et installé,

ce qui permit d'améliorer la cuisson des poteries. Les stagiaires étaient nombreux. En 1973, il y eut 3 stages successifs. En 1975, les enfants de la "Ruche de vacances" bénéficièrent, eux aussi, d'un stage avec Monsieur MASCHIO.

C'est dans cet atelier que, dès les premières années, Madame MAZANCIEUX apprit à faire la poterie ce qui lui permit depuis, non seulement de fabriquer de jolies choses pour la "Maison de l'Artisanat", mais aussi, avec Monsieur JAMMES, de faire fabriquer des objets en terre par les enfants de l'école qui en sont enchantés.

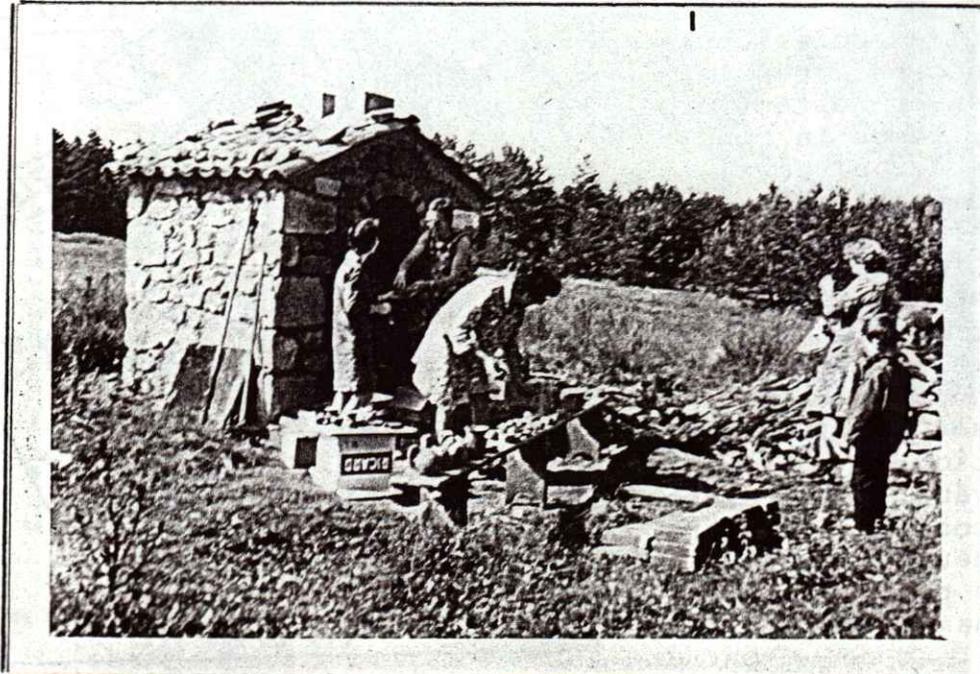


Photo N° 4

Pendant ce temps, la "Maison de l'Artisanat" était ouverte tous les après-midi de l'été et, le reste de l'année, les dimanches et fêtes, comme elle l'est actuellement, et tenue généralement par des bénévoles, le plus souvent, bien entendu, par Pierre POUSSIER mais aussi par Prosper VERNET qui a passé là combien d'après-midi à recevoir aimablement les clients et à faire des démonstrations de fabrication (photo n° 5) de tapis et de petites chèvres avec de la ficelle de lieuse. Monsieur et Madame TRAMOND, dès qu'ils ont eu une résidence secondaire, tout juste voisine de la "Maison de l'Artisanat", ont rendu et rendent toujours de grands services. Mais tous les autres membres de l'association viennent aussi, dès qu'ils le peuvent.

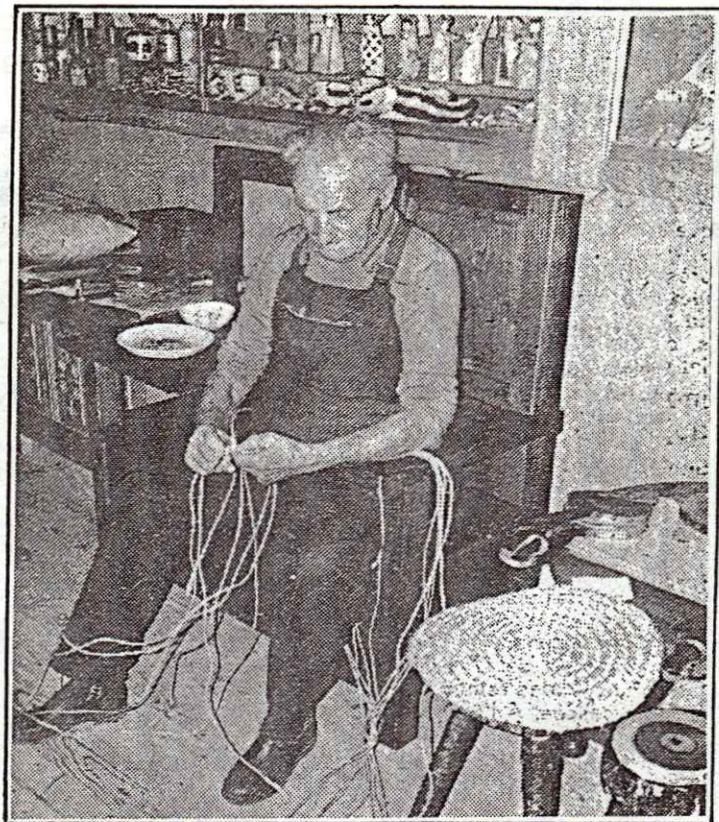


Photo n° 5

Les objets exposés et vendus étaient, et sont toujours, des plus variés. D'autres, qui n'ont pas été exposés, ont été fabriqués de 1971 à 1983; ce sont des "crosses d'évêques" en bois, dont la première fut fabriquée à la demande de Monseigneur ROZIER (photo n° 6), qui fut ordonné évêque auxiliaire de Clermont Ferrand le 26 septembre 1971 et est maintenant évêque de Poitiers. Ce nouveau modèle de

crosse, rappelant le "bâton de berger" fut commandé ensuite par 6 autres évêques. La crosse était faite en noyer, divisée en trois parties (pour faciliter le transport) munies de raccords en bronze permettant de visser ensemble les 3 parties pour dresser la crosse. Elles étaient livrées dans des sacs fabriqués habilement, en toile de jute, par Eliane NIGOND du hameau de la Rouveyre. Ces sept crosses font, en quelque sorte, dans sept diocèses, honneur à :

L'ARTISANAT.



Photo n° 6

Le président de la Chambre de Métiers, Monsieur PAQUET, qui avait suivi depuis le début le développement de l'association et appréciait son intérêt pour le pays, tint à féliciter et remercier Pierre POUSSIER pour toute la peine qu'il s'était donnée (Pierre POUSSIER était inscrit comme artisan-électricien à la Chambre de Métiers) en lui remettant la "Médaille d'Or de la reconnaissance artisanale" (photo n° 7), le 09 Mai 1973, au cours d'une cérémonie à la suite de laquelle les personnalités, dont le sous-préfet d'Ambert, déjeunèrent à l'Hôtel des Sapins, à Saint Sauveur La Sagne, puis remontèrent à Saint Bonnet Le Bourg pour visiter la "Maison de l'Artisanat. Les travaux de la grande salle venant d'être terminés c'était, en quelque sorte, une nouvelle inauguration. De très nombreux membres de l'association, ainsi que le conseil municipal, accueillirent les personnalités devant la "MAISON DE L'ARTISANAT" qui, grâce à un coup de baguette magique, donné par les membres de l'association

sous la conduite de Madame Marie BARTIN, alors vice-présidente, était précédée d'un véritable parterre de fleurs et ornée, à l'intérieur, de nombreux bouquets.

Sous la conduite de notre Maire, Monsieur Maurice PILLAT le sous-préfet d'Ambert, Monsieur BARÇON (qui ne connaissait pas encore Saint Bonnet Le Bourg) et Monsieur PAQUET visitèrent complètement la Maison admirant la diversité des objets. Puis, Monsieur PILLAT invita toute l'assemblée à un vin d'honneur offert par la municipalité, au restaurant COURTINE.

M. Barçon, sous-préfet, a décoré M. Poussier de la médaille de la reconnaissance artisanale

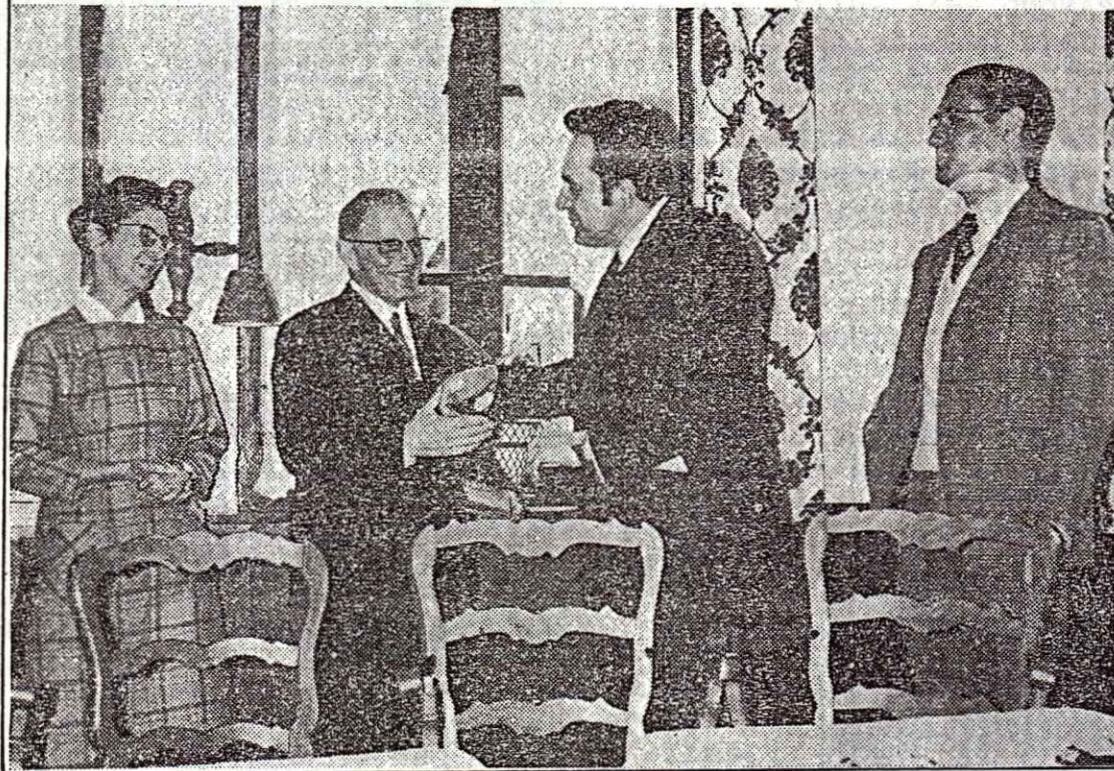


Photo n° 7 - Monsieur P. POUSSIER reçoit des mains de Monsieur le sous-préfet la "Médaille de la Reconnaissance Artisanale."

Toute cette journée s'était déroulée dans une atmosphère particulièrement chaleureuse que Pierre POUSSIER résuma en citant cette phrase de Saint Exupéry : "Donnez-leur une tour à bâtir ensemble, vous les changerez en frères".

Il y eut d'autres visites, particulièrement remarquables, à la "Maison de l'Artisanat". Ainsi, celle de Jacques LACARRIERE, écrivain connu, qui, parcourant à pied la France du Nord au Sud, passa par Saint Bonnet Le Bourg où il visita la "Maison de l'Artisanat" tout en bavardant avec Pierre POUSSIER. Ravi de l'amabilité de ce dernier, il publia dans son livre : "Chemin faisant", paru en 1974, une page très élogieuse sur l'artisanat, Saint Bonnet le Bourg et ses habitants. Dès que ce livre parut, il amena des visiteurs à l'artisanat.

Dix ans plus tard, les auteurs du livre de lecture de la classe de CM2 reproduisirent ces pages de "Chemin faisant" sur Saint Bonnet Le Bourg ! Quelle fierté pour les enfants du Bourg ! Et que de visites, de toute la France, cela amena à l'artisanat !

En 1976, c'est Michel DEBATISSE, qui avait toujours soutenu les efforts de l'association et servi d'intermédiaire pour lui faire attribuer des subventions, qui organisa la visite à la "Maison de l'Artisanat" des membres du "Comité Economique et Social Européen" dont il faisait partie et qui s'était réuni à Clermont Ferrand.

Là aussi, il y eut des retombées intéressantes.

Monsieur PAQUET, qui nous avait tant aidés, écrivit un jour à Pierre POUSSIER : "Pour compléter votre artisanat et assurer la relève des artisans, il faudrait que l'association organise des stages, poterie, forge, tissage, etc... et pour cela qu'elle possède un atelier où certains artisans pourraient aussi venir fabriquer des objets qui seraient vendus à la "Maison de l'Artisanat"."

Cette suggestion de Monsieur PAQUET fit son chemin non seulement au niveau des membres de l'association qui décidèrent, lors de la réunion du 04 Juin 1975, de réaliser ce projet, mais aussi auprès des présidents des organismes qui avaient aidé l'association dès le début.

On chercha un terrain pour construire cet atelier. Il s'en trouva un, juste au-dessous du Bourg, qui appartenait à Marius MARCHAUD et qui fut acheté en septembre 1975. Un deuxième terrain, contigu au premier, appartenant à la famille GAILLARD, au lieu-dit Le Sagnat, convenait parfaitement. L'acte de vente fut signé le 17 Septembre 1976; les frais, actes notariés compris, s'élevèrent à 12419 francs.

Les plans de l'atelier furent faits par un architecte et l'autorisation de construire donnée ensuite par le préfet assez rapidement, si bien que les travaux de construction, assurés comme pour la "Maison de l'Artisanat" par les entreprises REBORD, TIXIER et COMPTE, purent commencer. Leur montant s'éleva à 343785 francs. (photo n° 8)

Des subventions furent accordées par : la Chambre de Métiers, le Ministère de l'artisanat, l'APAMAC (association promotion Artisanat Massif Central), le contrat de pays d'Ambert, la Mutualité Sociale Agricole et le conseil général. Le total de ces subventions étant de 235000 francs, le reste de la somme fut réglé progressivement par l'association grâce aux 10% retenus sur les ventes à la "Maison de l'Artisanat".

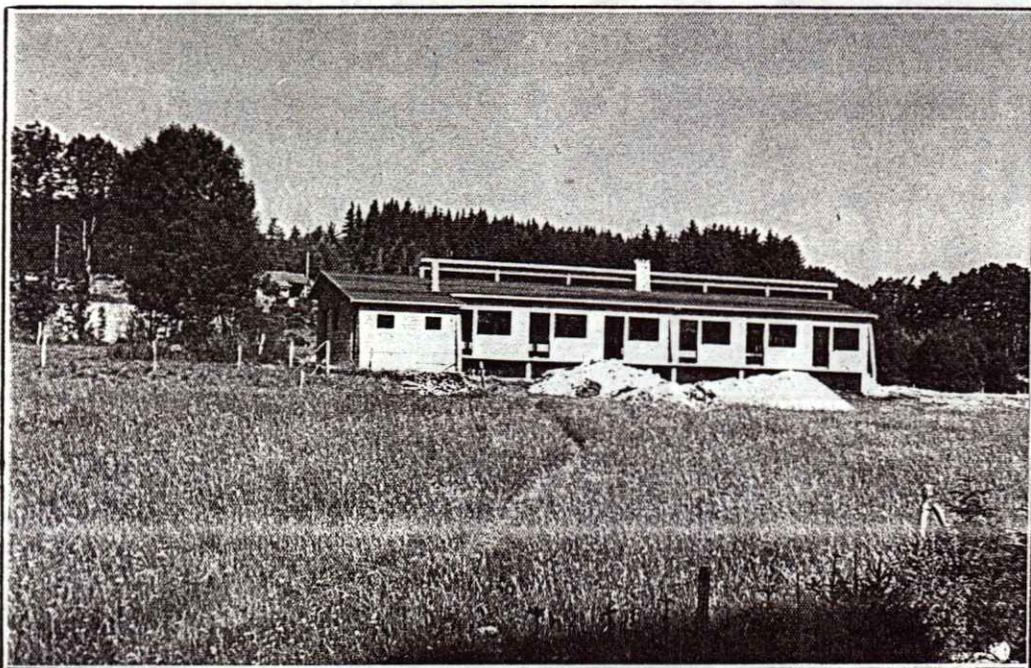


Photo n° 8

Des ateliers de tissage, forge et poterie furent installés dans ce grand atelier qui permit, par la suite, d'organiser des stages de vacances qui commencèrent, en 1976, par 3 stages de poterie qui prirent la suite de ceux qui étaient, auparavant, organisés à Maliscot.

Puis, en 1977, un stage de forge qui eut lieu encore l'année suivante.

Les stages de tissage, lorsque des métiers à tisser, fabriqués par l'un des membres de l'association (cultivateur par ailleurs) furent installés à l'atelier, commencèrent en 1978, animés par Mesdames NAULIN, CHASSAING et LONGEVILLE. Ensuite Monsieur et Madame MARCHAND du G.C.U. prirent la relève et continuent, d'année en année, à former des élèves.

En 1978, on organisa à l'atelier une "Journée Portes Ouvertes" avec tous les ateliers en activité. Cette journée eut beaucoup de succès. Elle fut renouvelée en 1987. Etaient installés, en plus :

un tourneur sur bois, un sculpteur sur pierre, une dentellière. Le succès fut aussi très grand.

Malheureusement, après cette date, seul le stage de tissage continua d'année en année si bien que, l'atelier étant trop peu utilisé, il fut cédé à la commune, pour un franc symbolique, mais le stage de tissage y fonctionne toujours.

Cependant l'artisanat continue et la "Maison de l'Artisanat" est ouverte régulièrement.

Malheureusement, des artisans très actifs nous ont quittés : Camille CONVERT des Violettes qui travaillait si bien le fer - Benoît DAUMAS de La Roche qui fabriquait de si jolis objets en bois et, bien sûr, Pierre POUSSIER, président de l'association. Mais celle-ci continue et tous ses membres sont décidés à poursuivre cette entreprise qui apporte de la vie à notre milieu rural.

Il faut souhaiter, et de tout coeur, que des jeunes prennent la relève...

FIN

Madame POUSSIER.



Photo N° 9

Atelier de poterie

Photo N° 10

Atelier de tissage

